



# EXPRESS

Bulletin du Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec

---

15 décembre 2015

## **Avis aux employés à statut temporaire Assurance pour soins dentaires**

L'assurance collective pour soins dentaires avec La Capitale ne sera pas maintenue en 2016. Suite au sondage qui s'est terminé vendredi dernier, 61 % des 143 répondants ont dit « non » à la question : à titre d'employé temporaire, en tenant compte des tarifs offerts, avez-vous besoin du maintien de la couverture d'assurance collective pour soins dentaires de La Capitale en 2016?

Les adhérents actuels restent couverts jusqu'au 31 décembre. La dernière mensualité se fera le 15 décembre. L'assurance collective pour soins dentaires était offerte depuis 2011 aux spécialistes à statut temporaire.